

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Art1-

Le règlement des locations s'effectue à hauteur de 25 % à la réservation, le solde à la prise de possession du bateau.

Art2-

Le permis de conduire maritime ainsi qu'un cautionnement de 4500 € sont demandés pour toute location de bateau.

Cette caution représente les prix de l'ensemble embase / hélice, seuls éléments du bateau non pris en charge par l'assurance.

Art3-

Le prix de location des bateaux est donné ici à titre indicatif. Locamarine se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Art4-

Le prix de location des bateaux est donné hors frais d'essence.

Toutefois ce prix comprend l'assurance.

Art5-

Tous les bateaux sont la propriété exclusive de Locamarine.

Art6-

En cas de mauvais temps, Locamarine se réserve le droit de garder les bateaux à quai.

Dans ce cas, une nouvelle date de location est fixée. Si aucun accord ne peut être trouvé, le montant de l'avance sur la location (25 %) sera restitué dans son intégralité.

Art7-

Si toutefois, le désistement survenait pour une autre raison, cette avance serait restituée suivant ce barème:

Plus de 48 heures à l'avance: 100 %

Entre 48 heures et 24 heures à l'avance: 50 %

Moins de 24 heures à l'avance: 0 %

Art8-

Locamarine se réserve le droit de refuser la location d'un bateau ou de toute autre embarcation en cas de négligence évidente de la part du locataire.

De même, les skis nautiques ne seront loués que si l'embarcation comporte au minimum 3 personnes au départ du port.

Art9-

Le locataire est responsable de toutes les infractions au code maritime ainsi que de tous les accidents dont sa responsabilité est avérée.